

Pour une fois, c'est allé très vite

Date : 8 janvier 2019

Je me suis récemment réjoui que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine se dote d'un embryon de services notamment destiné (je cite) à « *simplifier et accompagner les démarches en ligne* » des particuliers.

Le Département s'engage en particulier à « *apporter une réponse dans un délai de 10 jours au maximum* ».

Il restait à savoir ce que l'on peut entendre par « *apporter une réponse* », et en voici une illustration :

extrait du portail Illisa des démarches en ligne effectuées auprès du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine

The screenshot shows the 'Espace particulier' (Private Space) of the Illisa portal. The header includes the 'illisa' logo and navigation links for ACCUEIL, PARTICULIER, ASSOCIATION, MON COMPTE, and AIDE. On the left, there are buttons for 'Demandes en cours', 'Déposer une demande', and 'Porte-documents'. Below these is the 'MON COMPTE' section for user M. Patrick Patrick Jéhannin, with contact details and a 'Déconnexion' button. The main area is titled 'Espace particulier' and contains a welcome message. It features two tabs: 'Demandes en brouillon' and 'Demandes transmises'. Under 'Demandes transmises', there are two request cards. The first card, N°818 - POSER UNE QUESTION, shows a progress bar at 10% and a status of 'Demande déposée'. The second card, N°817 - POSER UNE QUESTION, shows a progress bar at 100% and a status of 'Réponse apportée'. At the bottom, a message states: 'Notre réponse est la suivante: Nous avons transmis votre demande à Mr RAUT, Directeur de l'assemblée, des affaires juridiques et de documentation au Département d'Ille et Vilaine. Cordialement, Le Département d'Ille et Vilaine.'

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale
<https://etreounepasetrebretillien.com>

(cliquer sur l'image pour l'agrandir)

Je résume :

Ma question : Bonjour, Pourquoi le recueil des actes administratifs n° 548 n'est-il pas publié sur le site internet du Département ? Cordialement

La réponse : Nous avons transmis votre demande à Mr Raut, Directeur de l'assemblée, des affaires juridiques et de documentation au Département d'Ille-et-Vilaine. Cordialement

L'avancement de la réponse : 100 %

Je vous avoue que j'espère follement pulvériser un jour les 100 % ;-)

PS : encore une fois bloqué (pour 8 jours) dans tous les groupes FaceBook dans lesquels je n'ai pas de fonction d'administration